en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place. "

(Suivent les signatures.)

Peu de jours auparavant, devant la même assemblée, un autre député, dont le nom est toujours cher aux catholique, M. Emile Keller, avait prononcé ces paroles et ce serment : "Nous proclamons inviolable le droit des Alsaciens et des Lorrains de rester membres de la nation française, et nous jurons, tant pour nous que pour nos commettants, nos enfants et leurs descendants, de le revendiquer éternellement et par toutes les voies, envers et contre tous les usurpateurs. Il n'y a pas de puissance au monde qui puisse nous empêcher de rester français..."

De son côté, l'évêque d'Angers, Mgr Freppel, alsacien de naissance, adressait au roi de Prusse sa lettre célèbre : "Croyez-en un évêque qui vous le dit devant Dieu et la main sur la conscience. L'Alsace ne vous appartiendra jamais ! Vous pouvez chercher à la réduire sous le joug. Vous ne la dompterez pas ! Sire, les événements vous ont fait une situation telle qu'un mot d'ordre de votre part peut décider pour l'avenir la question de la paix ou de la guerre en Europe... "

* * *

La cérémonie du 1er mars 1918, au grand amphithéâtre de la Sorbonne, à Paris, a été tout à la fois imposante et émouvante. Toutes les autorités étaient là, avec le corps diplomatique des nations alliées, quand le chef de l'Etat fit son entrée, suivi des membres du gouvernement et du cardinal Amette, archevêque de Paris, en soutane rouge, au milieu des applaudissements de la foule.

Après la lecture de la protestation du 1er mars 1871, dont